

לעלוי נשמת מורי אבי הקדוש עט"ר הרה"ג הצדיק החסיד והעניו רבי נסים אמסלם זצוק"ל וזיע"א
לעלוי נשמת הצדיק רבי שלום אמסלם זצ"ל ממרסיי
לעילוי נשמת אמנו הרבנית הצדקת רחל עישה בת עזיזה ע"ה



TSIDKAT-ELIAOU A LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER

L'ABC des 10 JOURS DE PENITENCE et de YOM KIPPOUR



Gmar hatima tova

GUIDE PRATIQUE ILLUSTRÉ

A la mémoire de notre cher Père et Maître le Tsadik Hagaon Rabbi Nissim Amsellem zatsal,
disciple et beau-frère du vénéré Admour Sidna Baba Salé zatsal
A la mémoire du Tsadik Rabbi Chalom Amsellem zatsal de Marseille.
A la mémoire de notre chère mère la Rabbanite Tsadika Ayicha bat Aziza aléa hachalom



L'ABC des 10 jours de pénitence

GUIDE PRATIQUE ILLUSTRÉ

I - "Recherchez Hachem lorsqu'on Le trouve, appelez-Le lorsqu'Il est proche !" (Isaïe 55 - 6).....	4
II - La prière durant les 10 jours de pénitence.....	6
III - Dossier spécial Téchouva.....	8
IV - Le jeûne de Guédalia.....	15
V- Le Chabbat Chouva.....	17

© 2021 - 5782 Tous droits réservés.

Cette brochure est la propriété de l'association Tsidkat-Eliaou.
Aucune partie ne pourra être reproduite ou traduite sans accord préalable.

SOMMAIRE

ASSERET YÉMÉ TÉCHOUVA

les 10 jours de pénitence

Nos Sages enseignent qu'entre la catégorie des Justes et celle des Mécréants, il existe un troisième groupe de personnes: les **Bénonim**.

Sont appelés **Bénonim**, toutes les personnes ayant cumulé autant de bonnes que de mauvaises actions au cours de l'année écoulée.

Si le sort des Justes et des Mécréants est fixé le jour de Roch Hachana, le sort des *Bénonim* demeure en suspens jusqu'au jour de Kippour. Dans Sa grande bonté, Hachem leur offre **l'opportunité de se racheter et d'être inscrits dans le Livre de la Vie.**

Ainsi, durant les **dix jours qui séparent Roch Hachana de Yom Kippour** - période appelée **Asseret Yémé Téchouva** - l'homme devra faire *Téchouva*, redoubler d'efforts dans la pratique des **Mitsvot** et se consacrer davantage à **l'étude de la Torah.**

"Recherchez Hachem lorsqu'on Le trouve, appelez-Le lorsqu'Il est proche !" (Isaïe 55 - 6)

Un pauvre homme ne pouvait s'acquitter de ses impôts. Après de longues journées de réflexion, il décida d'aller demander grâce



Gmar hatima tova

au Souverain, afin qu'il l'exempte de cette charge fiscale bien trop importante pour lui. Déterminé, il arriva aux portes du Palais et s'apprêtait à en franchir le seuil lorsqu'une main s'abattit sur son épaule et le projeta en arrière. Le garde royal contraint le malheureux paysan à faire demi-tour.



Pour autant, notre homme ne perdit pas l'espoir de s'entretenir avec le Roi.

Longtemps, il guetta l'ouverture des portes de la forteresse et aperçut enfin, le carrosse royal traverser le pont levé. Aussitôt, le malheureux se précipita devant la voiture du Souverain et lui exposa avec émotion ses difficultés financières. Ses pleurs finirent par éveiller la clémence du Roi, qui l'affranchit de ses dettes. (Maguid de Doubno)

Toute l'année, Hachem siège sur Son trône tandis que des anges accusateurs montent la garde. Seules les **prières sincères et pures** parviennent jusqu'au Maître du Monde.

Mais durant les **Dix jours de pénitence**, quelque chose d'extraordinaire se produit: Hachem descend de Son trône et quitte Son palais Céleste pour se "promener" parmi Ses sujets et écouter chacune de leurs requêtes.

Bien que nous ayons la possibilité de nous repentir à tout moment de l'année, les **Asséret Yémé Téchouva** demeurent la période idéale pour obtenir le Pardon Divin.

Nos Sages enseignent que ces **Dix jours de pénitence** incluent les deux jours de **Roch Hachana** ainsi que le jour de **Yom Kippour**. Les jours restant constituent les sept jours de la semaine. Une semaine tout à fait particulière, contenant un **pouvoir unique de réparation**. Ainsi, celui qui veille à se comporter correctement le lundi de cette semaine en multipliant les bonnes actions et en cherchant à corriger ses défauts, verra tous les lundis de l'année passée expiés. Ceci est valable pour tous les jours de la semaine !

A nous de profiter de cette **occasion tout à fait particulière pour nous rapprocher d'Hachem**. Implorons Sa clémence, épanchons devant Lui notre coeur, exposons Lui nos requêtes tandis qu'Il est tout prêt de nous !



Durant les **dix jours de pénitence**, nous avons coutume d'être **plus pointilleux** qu'à l'accoutumée dans la pratique des **Mitsvot**. C'est pour cette raison que durant cette période, il faudra **s'abstenir de consommer du pain fait par un Goy**. Même si certains en consomment toute l'année, durant les Jours de pénitence, il faudra s'efforcer d'acheter du pain chez un boulanger juif.

LA PRIÈRE DURANT LES DIX JOURS DE PÉNITENCE

La prière des Dix jours de pénitence est marquée par quelques ajouts et modifications qui visent à rappeler et mentionner la Royauté Divine. Nous invoquons également la **miséricorde d'Hachem** pour qu'Il nous accorde un jugement favorable.



Avant le passage de *Hachem Melekh*, nous prononçons à deux reprises la phrase: **Hachem hou HaEl-ohim, Hachem est l'[unique] D.ieu**.

Entre *Ichtaba'h* et le *kaddish*, nous récitons le **Psaume 130** qui se conclut par une note d'espoir: "C'est Lui qui affranchit Israël de toutes ses fautes".

Gmar hatima tova

LA AMIDA

Concernant la *Amida*, les Guéonim¹ ont institué de :

Rajouter le passage de *Zochrénou Lé'haïm* avant de dire la bénédiction de *Maguen Avraham*.

Insérer: *Mi kamokha* avant de conclure la seconde bénédiction.

Dire: *Oukhtov Lé'haïm (...)* dans le passage de *Modim*.

Ajouter: *Ouvséfer hah'aïm (...)* dans la dernière bénédiction.

Celui qui omet de prononcer l'un de ces quatre passages, et s'en souvient **avant** de prononcer la bénédiction qui suit, **pourra se reprendre**. Mais s'il a déjà **récité la prochaine *Bérakha* (bénédiction)**, il **ne se reprendra pas** et continuera sa prière.

D'autres modifications seront à faire dans la *Amida* :

Dans la troisième bénédiction, l'expression *Hamelekh Hakadosh* devra se substituer à celle de *HaE-I Hakadosh*. Celui qui oublie de faire ce changement pourra se reprendre à condition de le faire instantanément. Dans le cas contraire, il devra reprendre la *Amida* depuis le début.

2) Dans la bénédiction de *Hashiva Chofténou*, l'expression *Hamélekh Hamichpat* viendra remplacer la phrase habituelle de *Mélekh ohev Tsédaka Oumichpat*. En cas d'oubli ou de doute, il faudra se reprendre immédiatement. Celui qui ne réalise son erreur que plus tard, reprendra la *Amida* à partir de cette bénédiction afin de corriger son étourderie.

¹ Le terme de Guéonim fait référence à l'ensemble des Sages de Babylonie ayant vécu de la fin du 6^{ème} siècle au début du 11^{ème} siècle.



3) Lors de la répétition de la *Amida*, le ministre officiant devra dire *Hamélekh Hakadosh Chéeyn Kamohou*.

Après la *Amida* nous ajouterons le passage de *Avinou Malkénou*. Certains ne prononcent pas ce passage durant Chabbat tandis que d'autres le récitent en omettant volontairement les phrases qui mentionnent les fautes.

DOSSIER: L'OBJECTIF DES DIX JOURS DE PÉNITENCE, LA TECHOUVA

Le Rambam écrit que les personnes appartenant à la catégorie des *Bénonim* devront attendre jusqu'au jour de **Kippour** pour que leur verdict soit tranché. S'ils font *Téchouva* durant les **Dix jours de pénitence**, ils mériteront d'être inscrits dans le livre de la vie.

PROFITER DE CETTE PÉRIODE PROPICE AU REPENTIR



Rav Itshak Blazer soulève une question: Par définition, on appelle *Bénoni*, toute personne ayant à son compte autant de bonnes que de mauvaises actions. Par conséquent, l'accomplissement d'une seule *Mitsva* supplémentaire suffirait à faire pencher la balance du côté d'un jugement favorable ! Pour quelle raison lui demande-t-on de se repentir sur ses actions passées en faisant *Techouva* ?

Rav Itshak Blazer répond

Gmar hatima tova



qu'Hachem attend du *Bénoni* qu'il se repente. Il précise que durant la période qui sépare **Roch Hachana** de **Yom Kippour**, Hakadoch Baroukh Hou est **particulièrement proche de nous et facilite notre *Téchouva***. Toute personne ne profitant pas de cette période propice au repentir commet une grave erreur. Ainsi, même si le *Bénoni* multiplie les bonnes actions, **le fait de ne pas faire *Techouva* serait considéré comme une *Avéra*, une faute qui viendrait s'ajouter à celles commises dans le passé**. Et qui connaît le poids et la gravité de chaque faute ? A lui seul, ce péché est, à D.ieu ne plaise, susceptible de faire pencher la balance du *Bénoni* du mauvais côté ...

BÉNONI : TOUS CONCERNÉS ?

Mais qui est donc le *Bénoni* ? Comment savoir si nous appartenons à cette catégorie d'individus ?

Par définition, le *Bénoni* est assimilé à toute personne ayant accompli au cours de l'année **autant de bonnes que de mauvaises actions**.

Mais le **Sifté Haïm** apporte un nouvel éclairage sur **le profil du *Bénoni***.

Si le Juste est gouverné par son *Yetser Hatov*, (bon penchant), le Mécréant est largement dominé par son mauvais penchant. Quant au *Bénoni*, il est influencé à la fois par son bon et par son mauvais penchant.

A titre d'exemple, lorsque l'on accomplit une bonne action en étant motivé par



L'honneur que l'on pourrait en retirer, cela signifie que nous avons subi l'influence de ces deux tendances opposées.

Cette analyse nous permet de comprendre la raison pour laquelle le Bénoni doit faire *Téchouva*.



Le Créateur du Monde n'attend pas simplement que l'homme acquiert une *Mitsva* supplémentaire. Ce qui compte en priorité, c'est l'intention avec laquelle il réalise cet acte et la place qu'il accorde à son *Yetser Hatov*. Ainsi ce n'est pas tant la façon d'agir qu'il faut corriger mais plutôt l'état d'esprit et le comportement qui accompagne l'action. Cette transformation ne peut s'opérer que par le biais de la *Téchouva*.

Gmar hatima tova

MAIS QU'EST CE QUE LA TÉCHOUVA?

Lorsqu'un individu se rend coupable d'une *Avéra*, il commet en réalité **deux erreurs**. La première est relative au **fait d'avoir mal agi**, et la deuxième concerne le **fait d'avoir osé enfreindre la Parole Divine**. Cette transgression engendre un éloignement entre le fauteur et son Créateur.

Cette définition posée, nous pouvons à présent appréhender le rôle de la *Téchouva*, à savoir: permettre à l'homme de se repentir afin de retrouver la proximité qu'il avait avec D.ieu avant d'avoir fauté. Comme le dit le verset: "Et tu reviendras vers Hachem ton D.ieu." (Deutéronome 30 - 2). Le mot "*Téchouva*" est un substantif du verbe "*Lachouv*" qui signifie "revenir". Faire *Téchouva*, c'est prendre conscience de ses erreurs et s'inscrire dans une démarche de repentir dans l'objectif de se rapprocher du Maître de l'Univers.

LA FORCE DE LA TÉCHOUVA

"Là où se tiennent des Repentis, aucun Juste ne peut se tenir." (*Brakhot 34b*)

Entre d'autre termes, **celui qui parvient à se repentir sincèrement sur ses mauvaises actions**, et ce, quelle que soit la gravité de ces dernières, **atteint un niveau spirituel supérieur à celui d'un Juste parfait.**

Même s'il est sur le point de mourir, l'homme a encore la possibilité de faire *Téchouva* et d'acquérir une part dans le Monde futur. Cependant, nos Sages expliquent que **l'on doit pas volontairement repousser la *Téchouva* car nul ne connaît le jour de sa mort.**

L'histoire suivante est véridique et illustre parfaitement le fait qu'il **n'est jamais trop tard pour se repentir** et acquérir une place dans le *Olam Haba*, le Monde Futur.

Cela faisait près de six mois que Joseph vivait



dans l'enfer des camps de concentration, lorsqu'un jour, un soldat SS ouvrit à la volée la porte de son baraquement. Il tenait dans ses bras un rouleau de Séfer Torah, et cette simple vision suffit à susciter l'effroi de tous les détenus. Pourquoi ce Nazi sanguinaire apportait-il avec lui un rouleau de la Sainte Torah ? Quel plan sordide

son esprit machiavélique avait-il échafaudé ?

Les prisonniers ne tardèrent pas à le savoir. Un sourire cruel se dessina sur les lèvres du commandant, tandis que les yeux hagards des détenus fixaient son visage mauvais. Dans un silence de mort, il jeta à terre le Séfer Torah et dégaina son arme. Les pauvres juifs étaient atterrés.

"Approche !" cria-t-il à l'intention de Joseph.

Tous savaient qu'il ne fallait pas attiser la colère de ce monstre, et Joseph obéit immédiatement.

"A présent, piétine ce rouleau de Torah !" hurla encore le commandant en pointant son revolver sur le prisonnier.

Joseph n'était pas ce que l'on appelle un juif pratiquant. Il ne respectait pas les Mitsvot, n'étudiait pas la Torah, et n'avait jamais adressé de prière à D.ieu. Il était souvent mêlé à des affaires d'escroquerie et avaient déjà commis quelques larcins. Quelle valeur la Torah pouvait-elle bien avoir à ses yeux ?



Gmar hatima tova



Joseph plongea son regard dans celui de son bourreau.

"Je refuse", dit-il simplement.

Le soldat Nazi émit un rire à glacer le sang.

"Ce n'est une proposition ! C'est un ordre, se mit-il à aboyer. Si tu t'obstines à désobéir, je te tuerai !"

Impassible, Joseph déboutonna lentement la chemise de son pyjama rayé tout en expliquant avec un calme inouï:

"Je ne connais rien au judaïsme. Mes parents ne m'ont pas élevé dans ces traditions ancestrales. Mais je me souviens que parfois le samedi matin, ma mère me prenait par la main pour m'amener à la Synagogue. Lorsque le Séfer Torah était sorti de son étui, elle tendait la main pour l'embrasser et m'incitait à faire de même en me murmurant à l'oreille qu'il n'y avait rien de plus sacré que ce parchemin. Alors, même si je dois mourir, je ne profanerais pas ce Séfer Torah."

Fou de rage, le commandant tira sur la poitrine du détenu qui avait osé lui tenir tête, qui s'écroula.

A l'instar des milliers de martyrs qui avaient donné leur vie pour sanctifier le Nom Divin, Joseph préféra mourir plutôt que de mépriser la Sainte Torah. Nul doute que cet acte héroïque suffit à lui ouvrir les portes du *Olam Haba*. Certaines personnes acquièrent le monde futur en un instant, tandis que pour d'autres, c'est le travail d'une vie ...

LES ÉTAPES INDISPENSABLES À LA TÉCHOUVA

Trois étapes fondamentales jalonnent le parcours de *Téchouva*: regretter nos mauvaises actions, reconnaître les avoir commises, et enfin, abandonner nos péchés.

Le Rambam (Techouva 2-3) explique que ces trois étapes sont des conditions sinéquanones à une *Téchouva* sincère. Le pécheur doit être capable de se détacher de ses fautes au point de ne plus y penser et devra prendre sur lui la ferme



résolution de ne plus recommencer. Cette initiative devra être accompagnée de regrets sincères et profonds.

Alors seulement il se confessera en prononçant le *vidouy* et en mentionnant les bonnes résolutions qu'il aura prises.

Lorsque la faute commise concerne un tiers, il faudra **solliciter son pardon avant le jour de Kippour.**

Mais qu'est-ce qu'une Téchouva sincère ?

On considère qu'un homme fait une *Téchouva* sincère lorsqu'il est capable de ne plus sombrer dans la faute sur laquelle il s'est repenti, et qu'il est capable de résister à ce péché lorsqu'il se présente de nouveau à lui.

Or, c'est dans la force de la jeunesse que l'homme est sujet à des tentations. Si durant cette période, il regrette ses mauvaises actions au point de ne plus jamais les commettre, il est considéré comme un véritable *Baal Téchouva* et acquiert de grands mérites. C'est pourquoi, nos Sages enseignent qu'il n'est pas bon que l'homme retarde son repentir. En revanche, si un homme regrette ses erreurs de jeunesse alors qu'il se trouve au seuil de la mort, sa *Téchouva* sera certes acceptée, mais elle aura moins de valeur.



Gmar hatima tova

LE JEÛNE DE GUÉDALIA



Le lendemain de Roch Hachana, correspond au **jeûne de Guédalia**. Dans les Prophètes, ce jeûne est appelé "*Tsom Chévii*", car il a lieu en Tichri, qui est le septième mois de l'année.

Pourquoi jeûne-t-on le 3 Tichri ?

Après la destruction du premier Temple, **Nabuchodonozor** exila la plupart des *Bnei Israël* en Babylonie. Toutefois, il autorisa

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le jeûne de Guédalia débute à l'aube du 3 Tichri et s'achève à la sortie des étoiles. (Consultez **notre calendrier** à la page suivante pour connaître les horaires du jeûne).

Ce jour là, nous insérerons dans la bénédiction de *Chéma Kolénou* de la *Amida*, le passage de *Anénou* relatif aux jeûnes collectifs. Dans la répétition de la *Amida*, l'officiant ajoutera une bénédiction entre *Goel Israël* et *Refaénou*.

L'officiant lira le passage de *Vayé'hal Moshé* lors des prières du matin et de l'après-midi et fera monter trois personnes. Dans certaines communautés, il est d'usage de réciter la *Haftara* "*Dirchou Hashem*".

quelques juifs à résider à Jérusalem et nomma à leur tête, un homme pieux du nom de **Guedalyahou ben Ahikam**.



Les juifs se rassemblèrent autour de ce gouverneur et peu à peu, une vie juive se réorganisa dans le pays. L'atmosphère qui régnait à Jérusalem était si sereine, que de nombreux juifs, qui avaient trouvé refuge dans les contrées voisines, décidèrent de revenir en Terre Sainte.

Cependant **le roi d'Amon** réussit à convaincre **Ichmael Ben Netanya** de reprendre le trône. Ce juif de lignée royale rassembla alors dix hommes avec lui et se rendit en Israël afin de mettre à exécution son terrible projet: tuer Guédalyahou Ben A'hikam.

On informa le gouverneur de Jérusalem qu'un homme prénommé Ichmael Ben Netanya avait projeté de l'assassiner mais il refusa de croire ces propos qu'il considérait médisants.

Ignorant les mises en garde, et certain qu'il ne risquait rien, Guédalyahou accorda une audience à Ichmael. Ce dernier se précipita alors sur sa victime qu'il blessa mortellement.

La nouvelle de la mort du gouverneur fit trembler la communauté juive.

Craignant la colère de Nabuchodonosor, les juifs désertèrent la terre d'Israël pour s'enfuir vers l'Egypte.



Gmar hatima tova

En souvenir de cet évènement tragique, nos Sages décrétèrent un jour de jeûne annuel. La disparition d'un Tsadik est, en effet, aussi dramatique que la destruction du Temple.

Selon certains, Guedalyahou fut assassiné le jour de Roch Hachana, mais le jeûne fut fixé au lendemain. Ce jour sombre de notre calendrier deviendra un jour de fête avec la venue du Messie.

HORAIRES DU JEÛNE DE GUÉDALIA 2021

Jeudi 9 Septembre 2021- 3 Tichri 5782

	Jérusalem	TLV	Beer Sheva	Haifa	Paris	Marseille	Strasbourg	Lyon	Nice
Entrée	5h06	5h07	5h08	5h05	5h40	5h44	5h20	5h40	5h35
Sortie	19h23	19h25	19h24	19h25	20h55	20h35	20h33	20h40	20h28

CHABBAT CHOUVA

Le chabbat qui tombe pendant ces Dix jours de pénitence est appelé *Chabbat Chouva* en raison de la *Haftara* que nous lisons (Osée 14-2) "*Chouva Israël*" : "Reviens Israël jusqu'à l'Eternel ton Dieu..."

Durant ce Chabbat, il est d'usage que le Rabbin de la communauté fasse un discours devant les fidèles afin d'éveiller leur coeur au repentir.

Le but du Chabbat et des jours de fête consiste à permettre au peuple juif de se consacrer pleinement à l'étude de la Torah et à la prière. Malheureusement, il nous arrive parfois de perdre de vue cet objectif et nous nous laissons aller à des paroles futiles et inappropriées à ces jours saints. Chabbat Chouva est pour nous une occasion tout à fait particulière de faire amende honorable sur ces infractions. Chabbat *Chouva* est capable d'apporter l'expiation sur toutes les fautes commises durant les Chabbatot de l'année, à condition que ce jour soit entièrement consacré à la prière, à l'étude et à la Téchouva.



Gmar hatima tova

KIPPOUR

GUIDE PRATIQUE ILLUSTRÉ

I - La veille de Yom Kippour.....	20
Les Kapparot.....	20
Demander pardon.....	21
La prière de Min'ha.....	22
Prière pour les enfants.....	23
II - L'allumage des bougies à l'entrée de Kippour.....	25
III - Lois relatives au jour de Kippour.....	26
IV - L'origine de ce jour de Grand Pardon.....	27
V - Kippour, jour de prière par excellence.....	28
Kol Nidré, l'annulation des vœux.....	29
Comme des anges.....	31
Le Vidouy, la confession de nos péchés.....	31
Les 13 attributs divins.....	32
VI - La lecture de la Torah.....	34
Séder Haavoda: le service du Grand Prêtre le jour de Kippour.....	34
Yona, une histoire riche en enseignements.....	36
VII - La Néïla: profiter des derniers instants.....	38
VIII - La sortie du jeûne.....	40
IX - Recette spécial Kippour: la confiture de coings.....	41
X - Calendrier de Kippour.....	42

© 2021 - 5782 Tous droits réservés.

Cette brochure est la propriété de l'association Tsidkat-Eliaou.

Aucune partie ne pourra être reproduite ou traduite sans accord préalable.

SOMMAIRE

La VEILLE de YOM KIPPOUR

Durant la journée précédant Kippour, nous avons la *Mitsva* de bien manger. Nos Sages enseignent que quiconque se nourrit convenablement la veille de ce Jour Saint, est considéré comme ayant jeûné le 9 et le 10 Tishri. Bien qu'il s'agisse d'une *Mitsva* qui dépend du temps, les femmes ont également l'obligation de manger et de boire la veille de *Yom Kippour*.

Le 9 Tishri, après *Cha'harit* (prière du matin), nous avons coutume de prononcer le passage de **Hatarat Nédarim**, l'annulation des vœux, émis au cours de l'année passée.

Il est d'usage de **se tremper au mikvé la veille de Yom Kippour**. Si quelqu'un se trouve dans l'impossibilité de se rendre au *mikvé*, il serait bon qu'il verse sur lui environ 13 litres d'eau sous la douche.



LES KAPPAROT

La veille de *Yom Kippour*, nous avons coutume de procéder à la cérémonie des **Kapparot**. Ce rituel devra être accompli avec de l'argent ou avec un poulet que l'on fait tourner trois fois autour de la tête de chacun des membres de la famille, en récitant un texte particulier.

Le père de famille procédera d'abord aux **Kapparot** sur lui-même avant de le faire pour sa famille.



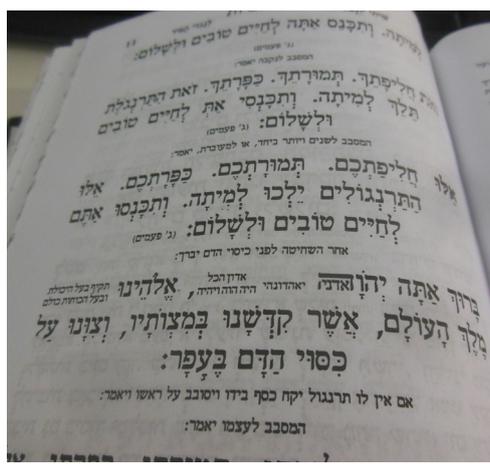
Gmar hatima tova



Dans le cas où l'on accomplirait le rite des **Kapparat** avec un poulet, il faudra veiller à utiliser **un coq pour un garçon et une poule pour une fille**. Il est également possible d'utiliser un seul et même coq pour tous les garçons de la famille et une poule pour toutes les filles. L'habitude est de choisir un poulet blanc pour rappeler l'objectif de ce processus: effacer nos fautes et nous "blanchir" de tout péché.



Ce rituel accompli, nous avons l'habitude de donner les poulets ou leur valeur monétaire à des nécessiteux, car nous espérons que le mérite de cette **Tsédaka**, (acte de charité) annulera les mauvais décrets qui pèseraient sur nous.



L'objectif premier des **Kapparat** est d'éveiller notre coeur au repentir. Supportant le poids de nos péchés, le volatile est exécuté sous nos yeux afin que nous réalisons que ce sort aurait dû être le nôtre. Aussi, lors du **rituel des Kapparat**, il est absolument indispensable de prendre conscience de la gravité de notre situation et saisir l'opportunité qui nous est offerte. Quiconque se concentre sur des pensées de **Téchouva** au moment des **Kapparat** méritera le Pardon Divin.

DEMANDER PARDON

Le jeûne et les prières relatives au jour de **Kippour** visent à éveiller la Miséricorde Divine afin d'obtenir l'expiation de nos **Avérot**, péchés. Par conséquent, ces actions viennent "réparer" la relation que nous entretenons avec notre Créateur. En revanche, elles n'ont aucune portée sur les rapports que nous entretenons avec notre prochain. Par conséquent, à l'approche de ce jour solennel, nous avons l'obligation d'aller **demandeur pardon à nos proches, amis et connaissances** dans le cas éventuel où nous leur aurions causé du tort.

Chacun devra veiller à **s'excuser auprès de ses parents**, car la *Mitsva* de **Kiboud Av VaEme** (respect dû aux parents) est si difficile à accomplir que nul ne peut être certain de l'avoir accomplie parfaitement.

Il faudra également **demander pardon à son Rav** au cas où nous lui aurions manqué de respect.

LA PRIÈRE DE MINHA



La prière de *Minha* sera récitée tôt dans l'après-midi, car il faut ménager un temps suffisant pour **procéder correctement à la Seoudat Hamafseket** (dernier repas avant le jeûne).

Comme pour les prières de **Kippour**, la *Amida* s'achève sur le *Vidouy*. Cette prière qui rassemble les différents péchés dont nous nous sommes rendus coupables sciemment ou inconsciemment au cours de l'année passée, doit faire l'objet d'une **concentration particulière**.



Gmar hatima tova

Debout, le corps courbé sous le poids de nos fautes, nous frappons notre coeur du poing chaque fois que nous prononçons l'une de ces regrettables **Averot**. Il est possible de **personnaliser ce passage** en y ajoutant des péchés particuliers que nous avons commis et sur lesquels nous souhaitons nous repentir.

Dès la fin de **Minha**, chacun regagnera son domicile pour entamer le dernier repas précédant le jeûne. Il est important de ne pas consommer d'aliments trop lourds à digérer.

Afin de montrer à Hachem notre volonté d'être "*mossif me'hol al hakodesh*", c'est à dire "ajouter de la sainteté au profane", nous veillerons à arrêter de consommer toute nourriture peu de temps avant l'heure du coucher du soleil.

תְּפִילַּת הַבָּנִים

Prière pour les enfants



Durant la journée précédant **Kippour**, il est d'usage que les parents bénissent leurs enfants en apposant la main sur leur tête. (Il est possible de prononcer cette bénédiction même si les enfants ne sont pas présents).

POUR UNE FILLE

יְשִׁימְךָ אֱלֹהִים כְּשָׂרָה רַבֵּקָה רַחֵל וְלֵאָה
Yéssimkha Elo-him kéSarah Rivka Ra'hel Véléa

POUR UN GARÇON

יְשִׁימְךָ אֱלֹהִים כְּאַפְרַיִם וְכַמְנַשֶּׁה
Yéssimkha Elo-him kéEfraïm vékhiMénaché

יְבָרַךְ אֲדֹנָי וְיִשְׁמְרֵהוּ. יֵאָר אֲדֹנָי פְּנֵיו אֵלָיו וְיַחַנְךָ. יִשָּׂא אֲדֹנָי פְּנָיו אֵלָיו וְיִשֵּׂם לְךָ שְׁלוֹם. וְיִהְיֶה רְצוֹן מִלִּפְנֵי אֲבִינוֹ שְׁבַשְׂמִים, שְׂיִתֵּן בְּלִבְךָ אֲהַבְתּוֹ וְיִרְאֶתוּ, וְתִהְיֶה יִרְאֵת אֲדֹנָי עַל פְּנֵיךָ כֹּל יְמֵיךָ שְׁלֹא תִחַטָּא, וְיִהְיֶה חֶשְׁקֶךָ בְּתוֹרָה וּמִצְוֹת. עֵינֶיךָ לֹנְכַח יְבִיטוּ, פִּיךָ יִדְבֵר חֻכְמוֹת, וְלִבְךָ יִהְיֶה אִימוֹת, יִדְרֹךְ יַעֲסֻקוּ בְּמִצְוֹת, רַגְלֶיךָ יִרְצוּ לַעֲשׂוֹת רְצוֹן אֲבִיךָ שְׁבַשְׂמִים. יִתֵּן לְךָ בָּנִים וּבָנוֹת צְדִיקִים וְצְדִיקְנִיּוֹת עוֹסְקִים בְּתוֹרָה וּבְמִצְוֹת כֹּל יְמֵיהֶם, וְיִהְיֶה מְקוֹרֶךָ בְּרוּךְ, וְיִזְמִין לְךָ פְּרֻסְתֶּךָ בְּהִתֵּר וּבְנִחַת וּבְרוּחַ מִתְחַת יְדוֹ הַרְחֵבָה וְלֹא עַל יְדֵי מִתְנַת בָּשָׂר וְדָם, פְּרֻסָּה שְׂתִהְיֶה פְּנֵי לַעֲבֹדֵת הַשָּׁם, וְתִכְתֵּב וְתִחַתֵּם לְחַיִּים טוֹבִים וְאַרְכִּים בְּתוֹךְ כָּל צְדִיקֵי יִשְׂרָאֵל, אָמֵן

Yévarékhékha Ado-nay véyichmérékha. Yaèr panav élékha vi'hounéka. Yissa Ado-nay panav élékha véyassèm lékha chalom.

Vihi ratson milifné avinou chébachamayim chéyiten bélibékha ahavato véirato, vétihyé yirat Ado-nay al panékha kol yémé 'hayékha chélo té'héta. Vihi 'héchkékha batora oumitsvot, énekha lénokha'h yabitou, pikha yédabèr 'hokhmot, vélibékha yéhégué émot. Yadékha yaaskou bamitsvot, raglékha yaroutsou laassot rétsou avikha chébachamayim. Véyitèn lékha banim ouvanot tsadikim vétsadkaniot oskim batora oumitsvot kol yéméhèm. Vihi mékorékha baroukh véyazmin lékha parnassatékha béhéter ouvéna'hat ouvéréva'h mita'hat yado haré'hava vélo al yédé matnot bassar vadam, parnassa chétihyé panouy laavodat Hachem. Vétikatèv vété'hatèm lé'hayim tovim vaaroukim bétokh kol tsadiké Israèl, Amen.

POUR LES GARÇONS : Que D.ieu te fasse ressembler à Efraïm et à Ménaché

POUR LES FILLES : Que D.ieu te fasse ressembler à Sarah, Rivka, Ra'hel et Léa.-

Puisse D.ieu te bénir et te protéger. Puisse D.ieu faire rayonner Sa face sur toi et être bienveillant à ton égard. Puisse D.ieu tourner Sa face vers toi et t'accorder la paix.

Que ce soit la volonté de notre Père qui est aux Cieux d'ouvrir ton cœur à Son amour,



Gmar hatima tova

que la crainte de D.ieu soit sur ta face tous les jours de ta vie afin que tu ne fautes pas. Que tes aspirations soient orientées vers la Torah et les *Mitsvot*, que tes yeux soient dirigés vers D.ieu, que ta bouche s'ouvre avec sagesse et que ton cœur médite des enseignements vrais. Que tes mains soient affairées à l'accomplissement des Commandements Divins et que tes jambes courent pour faire la volonté de ton Père au Ciel. Que D.ieu t'accorde des fils justes et des filles vertueuses pratiquant la Torah toute leur vie. Que ta subsistance soit bénie et que D.ieu te l'accorde dans l'honnêteté, la tranquillité et la largesse, de par Sa main généreuse et non pas par les dons des hommes, afin que tu sois disponible pour te consacrer au Service Divin. Que tu sois inscrit(e) et scellé(e) dans le Livre de la Vie, longue et heureuse parmi tous les Justes du peuple d'Israël. Amen !

L'ALLUMAGE DES BOUGIES À L'ENTRÉE DE YOM KIPPOUR



”בְּרוּךְ אַתָּה ה' אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִידְּשָׁנוּ
בְּמִצְוֹתָיו וְצִוּוֹנוּ לְהַדְלִיק נֵר שֶׁל (אִם זֶה גַם שַׁבָּת – שַׁבָּת
וְשֶׁל) יוֹם הַכִּיפּוּרִים”

*Baroukh ata Ado-naï Elo-hénou mélèkh haolam
achère kidéchanou bémitsvotav vétsivanou lehadlik
nèr chel [si Yom Kippour tombe Chabbat, ajouter :
Chabbat vechel] Yom HaKippourim.*

Béni sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi du monde,
qui nous a sanctifié par Ses commandements et
nous a commandé d'allumer la bougie de [si Yom
Kippour tombe Chabbat, ajouter : Chabbat et de]
Yom Kippour.

בְּרוּךְ אַתָּה ה' אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם שֶׁהַחַיִּינוּ וְקִיַּמְנוּ וְהִגִּיעָנוּ
לְזִמְנֵי הַיּוֹם

*Baroukh ata Ado-naï Elo-hénou mélèkh haolam
chéhé'héyanou vekiyémanou vehiguiyanou lizmane
hazé.*

*Béni sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi du monde, qui
nous a fait vivre, nous a fait exister et nous a fait parvenir à ce moment.*

LOIS RELATIVES AU JOUR DE KIPPOUR



La journée de **Kippour** est marquée par 5 restrictions² qui entrent en vigueur depuis la veille au soir du 10 Tishri et jusqu'à la sortie du jeûne.

- 1) Interdiction de manger et de boire,
- 2) Interdiction de se laver,
- 3) Interdiction de s'enduire le corps (crème, parfum, pommade ...),
- 4) Interdiction de porter des chaussures en cuir,
- 5) Interdiction d'avoir des relations conjugales.

Tout travail interdit durant Chabbat (d'ordre Toranique ou Rabbinique) est également interdit le jour de **Kippour**.

Celui qui transgresse les interdits de manger, de boire ou d'effectuer une *melakha*, un travail interdit ce jour là, est passible de *Karet*³.

Il est interdit de se laver le jour de **Kippour** et ce, aussi bien à l'eau chaude qu'à l'eau froide. Cependant, concernant la *Netilat Yadaïm*, l'ablution des mains que nous pratiquons au réveil ou au sortir des toilettes, il est permis de verser de l'eau sur les mains sans toutefois dépasser les dernières phalanges. Il est également permis de se laver entièrement les

mains dans le cas où celles-ci seraient sales, car ce nettoyage est destiné à

améliorer l'hygiène corporelle et non à provoquer un plaisir. De même, le

Cohen aura le droit de faire une

² Il est intéressant de noter la répétition du chiffre 5 durant Kippour. Cette journée est en effet marquée par 5 restrictions, ponctuée de 5 prières, tandis qu'à l'époque du Bet Hamikdash, le Grand Prêtre se trempait 5 fois au Mikvé. -Certains Sages expliquent que le chiffre 5 fait en effet référence aux 5 livres de la Torah, qui contiennent l'ensemble des lois auxquelles nous aurions dû nous soumettre mais que nous avons transgressées en partie.

³ Son âme est exclue du peuple juif.



Gmar hatima tova

Netilat Yadaïm complète avant de procéder à la *Birkat Cohanim*.

L'interdiction de porter des chaussures en cuir concerne aussi bien les hommes que les femmes, et à des fins d'éducation, il serait bon d'appliquer cette restriction aux enfants. En revanche, une femme ayant accouché dans les 30 jours ou une personne souffrante pourront porter des chaussures en cuir si le besoin s'en fait ressentir.



Le jour de Kippour, il est interdit d'avoir des relations conjugales avec son conjoint. En effet, durant toute la durée du jeûne, la femme est considérée comme *Nidda*, interdite à son mari. Par conséquent, il faudra adopter le comportement adéquat (ne pas dormir dans le même lit, ne pas se passer d'objets de main en main etc.) Les enfants de moins de 9 ans n'ont pas le droit de jeûner parce qu'ils sont considérés comme faibles. En revanche, pour leur faire ressentir la particularité de ce jour, il est possible de décaler leur repas d'une heure. Au delà de 9 ans, et avant l'âge de la Bar ou Bat Mitsva, il faudra initier les enfants au jeûne en les incitant à prendre sur eux de jeûner quelques heures en fonction des capacités et de la force de chacun, sans prendre de risques ! Notons qu'il est interdit de toucher à de la nourriture le jour de Kippour sauf s'il s'agit de préparer un repas pour un enfant ou pour l'aider à manger.

L'ORIGINE DU JOUR DE KIPPOUR



Après avoir réussi à obtenir le Pardon Divin pour la faute du veau d'or dont s'était rendu coupable le peuple juif, notre maître Moché descendit du mont Sinai, entourant de ses bras les deuxièmes Tables de la Loi. En ce jour du 10 Tishri, la Présence Divine, qui avait fui le camps des *Bnei Israël* suite à leur péché d'idolâtrie, vint de nouveau résider au milieu de Son peuple.

Dès lors, ce jour devait à jamais s'imposer

comme un Jour de Pardon et d'expiation pour tous les juifs de toutes les générations, comme le dit le verset: *"Et ceci sera pour vous une loi perpétuelle: au septième mois, le dixième jour du mois..."*

En hébreu, le mauvais penchant est désigné sous le nom de שטן (le Satan), et contient une valeur numérique de 364, qui correspond à l'ensemble des jours de l'année (365) moins un. Nous apprenons de là que si le Satan est en droit d'agir tout au long de l'année, il n'a aucun pouvoir le jour de Kippour. Paralysé, le Satan observe les *Bnei Israël*, plongés dans la prière et affaiblis par le jeûne. Vêtus de blanc, ils sont semblables à des anges. Personne n'étant en mesure de porter une accusation contre le peuple juif, D.ieu annonce alors qu'Il pardonne leurs fautes à Ses enfants..

KIPPOUR, JOUR DE PRIÈRE PAR EXCELLENCE

Le jour de **Kippour** est marqué par la prière et par le jeûne. Débarrassée de toute contrainte physique, notre *Néchama*, notre âme, peut enfin occuper une place maîtresse et guider notre coeur sur le chemin de la Téchouva.

La longue journée de **Yom Kippour** est caractérisée par cinq prières composées de textes et passages particuliers.

Aux trois prières quotidiennes: **Arvit, Chaharit et Minha**, s'ajoute celle de **Moussaf** (comme chaque Chabbat et jour de fête) correspondant aux sacrifices supplémentaires que l'on offrait sur l'Autel le jour de Kippour. Le jeûne s'achève sur une prière que l'on ne récite une seule fois dans l'année: celle de la Néïla.



Gmar hatima tova



KOL NIDRÉ, L'ANNULATION DES VOEUX

Avant de commencer la prière du soir, nous ouvrons l'Arche Sainte pour en sortir les Sifrei Torah nécessaires à la prière de **Kol Nidré**, durant laquelle nous procédons à l'annulation des voeux. Ce passage devra être récité avant la tombée de la nuit, car il ne peut généralement pas être prononcé Chabbat ou Yom Tov. Nous répéterons ce texte à trois reprises, pour marquer notre volonté de rendre cette révocation effective, tandis que les Sages répondront "*Moutar Lakh*", "Tu es exempté", à trois reprises.



Le passage de "*Kol Nidré*" revêt une importance particulière car il a trait au langage, qui est l'apanage de l'espèce humaine. Prononcer un voeu sans le respecter est une faute grave qui nécessite réparation. Aussi, avant d'entamer ce jour de supplications, nous veillons à purifier notre bouche de toute promesse inaccomplie.

Avant le passage de *Kol Nidré*, nous ajoutons une phrase assez surprenante: *"Nous déclarons qu'il est permis de prier avec les transgresseurs."*

Cette formule étrange fut instituée à une période où l'on forçait les juifs à renier leur croyance. Sous les menaces de leurs oppresseurs, de nombreux juifs se



convertissaient publiquement, tout en continuant à pratiquer chez eux, autant que faire se peut, la religion de leurs pères. Toutefois, le jour de Yom Kippour, tous les juifs se réunissaient dans des endroits secrets, pour jeûner et prier.

C'est dans ce contexte de tyrannie que cette phrase fut instaurée. Aujourd'hui encore, nous la prononçons à l'égard des juifs non pratiquants qui viennent prier à la Synagogue le jour de Kippour.



Gmar hatima tova

COMME DES ANGES ...



Contrairement à notre habitude quotidienne, le jour de Kippour, nous disons "Baroukh Chème Kevod ..." à voix haute lorsque nous prononçons le *Chéma Israël* (matin et soir).

Pour quelle raison effectuons-nous ce changement ?

Lorsque Moché gravit le Mont Sinäï, il parvint à atteindre un tel niveau spirituel qu'il pouvait entendre les anges parler. C'est au cours de cette ascension qu'il surprit ces créatures prononcer: "Baroukh Chème Kévod..." Lorsqu'il descendit du Mont Sinäï, *Moché Rabbenou* s'empressa de l'enseigner aux *Bnei Israël*.

Conscients d'avoir dérobé cette formule aux anges, nous la prononçons à voix basse durant l'année. A l'instar d'un voleur qui aurait subtilisé un bijou dans le trésor royal à l'attention de son épouse, à laquelle il aurait demandé de ne pas porter cet ornement en public. Cependant, le jour de Kippour, sous l'effet du jeûne et de la prière, nous sommes semblables à des anges et pouvons alors nous prononcer cette phrase sans aucune honte.

Le *Vidouy*, la confession de nos péchés.

Le *Vidouy*, est l'un des passages essentiels de ce jour de Kippour. En effet, comme nous l'avons précédemment expliqué, le repentir est une étape primordiale dans le processus de la *Téchouva*.

Le jour de Kippour, nous prononcerons le texte du *Vidouy* dix fois, réparties

de la façon suivante: deux occurrences pour les prières de *Arvit*, *Chaharit*, *Moussaf* et *Minha* auxquelles s'ajoutent le *Vidouy* de la prière de *Minha* précédent Kippour, et celui de la clôture du jeûne lors de la Néïla.

Comme le *Vidouy* vise à prendre conscience de nos fautes et à les exprimer, il est permis de personnaliser ce texte en y ajoutant les *Averot* dont nous nous sommes rendus coupables et qui ne figurent pas dans la liste.



Le *Vidouy* ne peut permettre l'expiation de la faute que s'il est accompagné de la ferme résolution de ne plus sombrer dans la *Avéra*. C'est pour nous aider à intérioriser la gravité de nos actions que le *Vidouy* est répété de nombreuses fois lors de la journée de Kippour.

LES TREIZE ATTRIBUTS DIVINS

Après la faute du veau d'or, Hachem enseigna à Moché Rabbénou les Treize Attributs Divins. Récités avec ferveur, cette prière est à même de susciter la Miséricorde Divine et d'annuler de mauvais décrets. Le jour de Yom Kippour, ces Treize Attributs Divins seront mentionnés à 26 reprises.

-Éternel Maître du Monde, qui est miséricordieux même avec celui qui s'apprête à enfreindre Sa volonté.



Gmar hatima tova

Hachem ▪ ה'

Éternel Maître du Monde, qui maintient sa bonté avec celui qui a transgressé Sa volonté.

E-l ▪ א-ל

D.ieu Tout Puissant et miséricordieux, qui surmonte Son courroux devant la faute.

Ra'houm ▪ רחום

Qui a pitié de l'homme et le protège du malheur.

Ve'hanoun ▪ וחנן

Qui délivre l'homme de son malheur, même s'il ne le mérite pas et le comble gratuitement de bienfaits.

Erekh Apaïm ▪ ארך אפים

Qui est longanime envers les Mécréants et envers les Justes, attend leur repentir, et ne s'empresse pas de les châtier.

Verav 'Hessed ▪ ורב חסד

Dans son infinie bonté, Il fait pencher la balance du bon côté lorsque les bonnes et mauvaises actions s'y trouvent en quantité égale.

Veémeth ▪ ואמת

Qui récompense chaque bonne action.

Notser 'Hessed ▪ נוצר חסד לאלפים

Qui conserve précieusement les bonnes actions de l'homme, et le récompense jusqu'à 2000 générations.

Nossé 'Avone ▪ נושא עון

Qui supporte la faute commise intentionnellement par l'homme et empêche qu'elle ne le détruise ...

Vapécha ▪ ופשע

... même si l'origine du péché est l'effronterie ...

Vé'hataah ▪ וחטאה

...et même si l'homme faute de manière involontaire.

Vénaké ▪ הקנו

Il lave de leurs fautes ceux qui se repentent comme s'ils ne les avaient jamais commises.

LA LECTURE DE LA TORAH



Durant l'office de *Cha'harit*, six appelés montent à la Torah, contre cinq durant les jours de Yom Tov et sept pendant Chabbat. Cela sous-entend que l'importance du jour de Kippour est supérieure à celle de Yom Tov mais inférieure à celle de Chabbat.

Durant l'office du matin, nous lisons dans la Torah le passage qui traite du déroulement du service du Grand Prêtre de Yom Kippour, dans la section *A'harei Mot*.

Séder Haavoda: le service du Grand Prêtre le jour de Kippour

Lors de la répétition de la *Amida* de *Moussaf*, nous lisons le déroulement du service très particulier du *Cohen Gadol* (Grand Prêtre), au Temple durant Kippour.

En ce Jour Sacré, les yeux de tous étaient rivés vers cet homme saint, car c'est à lui qu'il incombait d'obtenir le



Gmar hatima tova

Pardon Divin pour l'ensemble des *Bnei Israël*. Si le service avait été correctement effectué, D.ieu acquittait Son peuple.

Le jour de Kippour, le *Cohen Gadol* choisissait deux boucs destinés à deux finalités différentes fixées par un tirage au sort: l'un d'entre eux était offert en sacrifice sur l'Autel tandis que l'on nouait un tissu pourpre autour de la corne du deuxième animal, avant de le précipiter du haut d'une falaise appelée Azazel. Afin que les Bnei Israël soient au courant du verdict de leur jugement, on accrochait également un deuxième tissu pourpre dans l'enceinte du Temple. Si Hachem avait décidé de pardonner Son peuple, un miracle se produisait et le tissu pourpre devenait alors entièrement blanc.

Le jour de Kippour, le Grand Prêtre était le seul à officier dans le Temple. Les autres Cohanim n'effectuaient que des tâches accessoires.

La nuit de Kippour, le *Cohen Gadol* restait éveillé, et étudiait la Torah. Il commençait son service avec le premier sacrifice, le *korban tamid* que l'on offrait chaque matin. Des milliers de personnes se rassemblaient dans la cour du Temple pour assister à ce service matinal et de nouveau, un phénomène miraculeux se produisait : malgré la densité de la foule, chaque personne présente avait suffisamment de place pour se prosterner et réciter son *Vidouy* sans que son voisin ne puisse l'entendre.

Ce jour-là avait une autre particularité : il s'agissait du seul jour dans l'année où le *Cohen Gadol* était autorisé à pénétrer dans le Saint des Saints (*Kodesh Hakodashim*). Il y déposait un sacrifice d'encens et revenait ensuite pour y asperger l'Arche Sainte (*Aron Hakodesh*) avec le sang du sacrifice de Kippour destiné à éveiller le pardon d'Hachem.

Avant de pénétrer dans cet endroit Saint, le Grand Prêtre (*Cohen Gadol*) devait se tremper au *Mikvé* puis se vêtir de vêtements blancs, car ses habits ordinaires, tissés de fils d'or, risquaient de rappeler la faute du veau d'or commise par les *Bnei Israël*.

Avant de sortir du *Kodech Hakodachim*, le *Cohen Gadol* faisait une prière afin qu'Hachem octroie à chacun un pluie de bénédictions. Il demandait entre autres à *Hakadoch Baroukh Hou* de faire tomber une pluie bénéfique pour la terre, de protéger les femmes enceintes afin qu'elles ne perdent pas leur bébé au cours de leur grossesse, de bénir la production de la terre et des arbres, et de maintenir le sceptre de la Royauté dans la famille davidique.

De nos jours, le Temple n'est plus. Par conséquent, il nous est impossible d'offrir des sacrifices. En revanche, nos Sages enseignent que le simple fait de lire le déroulement du service de Kippour nous permet de nous rendre quitte de cette *Mitsva*, obligation, tout en montrant à Hachem notre volonté de voir le *Bet Hamikdash* reconstruit très prochainement, avec la venue du *Machia'h*.

YONA: UNE HISTOIRE RICHE EN ENSEIGNEMENTS



Durant l'après midi de Kippour, au moment de la prière de *Minha*, trois personnes sont appelées à la Torah. Nous lisons également la fameuse *Haftara* de Yona.



Un jour, D.ieu s'adressa au prophète Yona afin qu'il prêche auprès des habitants de la ville de Ninive. Leurs actions étaient abominables aux yeux du Créateur et ils s'apprêtaient à en payer le prix. Pour diverses raisons, Yona refusa cette mission et entreprit de s'enfuir afin de se soustraire à ses obligations. Arrivé au port de Jaffa, il embarqua sur un navire en direction de Tarsis. Mais au cours du voyage, une tempête se déchaîna menaçant à tout instant de faire chavirer

Gmar hatima tova



l'embarcation. L'équipage et les voyageurs, qui virent en ce cataclysme un châtement divin paniquèrent à l'idée de périr en mer. Ils se mirent alors à la recherche du coupable. Après tirage au sort, il s'avéra que Yona le Juif était responsable de ce déchaînement climatique. Reconnaisant ses torts, Yona expliqua aux matelots que la mer s'apaiserait sitôt qu'ils le jetteraient par dessus bord. Effectivement, dès que Yona fut précipité dans l'eau, la mer se calma. L'équipage et les voyageurs reconnurent l'existence et la grandeur de l'Eternel. Quant à Yona, Il fut avalé par un énorme poisson dans lequel il résida trois jours et trois nuits. Comprenant l'origine de son malheur, Yona se mit à prier, et se repentit d'avoir refusé la mission divine. Hachem ordonna alors au monstre marin de rejeter Yona sur la terre ferme. De nouveau, Il s'adressa au prophète, afin qu'il incite les habitants de Ninive à se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard. Cette fois-ci, Yona exécuta la parole divine, et se rendit auprès des habitants de Ninive qui se repentirent sincèrement après avoir entendu l'avertissement du prophète.

Pourquoi lit-on l'histoire de Yona le jour de Kippour ?

Yona refusa d'obéir à l'ordre divin car il craignait que la ville de Ninive ne se repente, grâce aux sermons qu'il était appelé à prononcer. En effet, la Téchouva des habitants de cette ville non-juive serait une véritable accusation pour les *Bnei Israël* qui eux, ne tenaient pas toujours compte des remontrances et avertissements qui leur étaient adressés. Que fit Yona ? Il décida de quitter la Terre d'Israël, car il pensait que D.ieu ne pourrait s'adresser à lui sitôt les frontières

de la Terre Sainte franchies. La suite de l'histoire prouve à quel point Yona se trompait. **Et nous tirons d'ici une leçon capitale: nul ne peut fuir devant D.ieu !**

Par ailleurs, l'histoire de Yona donne un espoir à tous les pécheurs invétérés, à tous ceux qui imaginent qu'il est trop tard pour se repentir. En effet, au dessus de la ville de Ninive planait un décret de destruction. Mais les habitants de la ville échappèrent à ce châtement grâce à une Téhouva sincère. **Cela nous enseigne qu'Hachem est prêt à accepter le pardon de tout homme, quelles que soient ses erreurs, à condition que sa démarche soit sincère.**

Il arrive parfois qu'un homme se sente tellement enfoncé dans la faute et entaché par ses erreurs qu'il se croit incapable de se repentir. Or, lorsque Hachem décide de faire descendre une âme sur terre, il la mandate pour accomplir une mission particulière. **Celui qui pense échapper à cette mission en avançant l'argument de son incapacité à agir comme il se doit, contraint son âme à revenir sur terre après sa mort, et ce, autant de fois qu'il le faudra, jusqu'à ce que cette dernière réalise son objectif.**

LA NÉILA:

PROFITER DES DERNIERS INSTANTS ...

Nous désignons par le terme de *Néila* la cinquième et dernière prière du jour de Kippour. "*Néila*" signifie "fermeture", car nous récitons cette prière au moment où se ferment les portes de la Miséricorde. Nos Sages ont institué cette prière de clôture afin de nous inciter à profiter des derniers instants de ce jour si particulier. Nous avons coutume d'ouvrir les portes de l'Arche Sainte au moment de la Néila pour nous aider à prendre conscience que les portes du Ciel sont encore ouvertes et que nous avons encore la possibilité



Gmar hatima tova



de nous repentir. Profitons de ces derniers instants pour prier de tout coeur et regretter sincèrement les fautes que nous avons commises.

Le Maguid de Doubno illustre la situation dans laquelle nous nous trouvons au moment de la Néïla, par la parabole suivante:

Cela faisait près de trois ans que l'aubergiste n'avait pu s'acquitter de la dette qu'il devait au Seigneur. Excédé, ce dernier le jeta dans un cachot humide et insalubre, d'où se dégageait une terrible odeur de moisi. Le pauvre homme fut contraint de rester dans cette fosse plusieurs semaines durant. Plongé dans les ténèbres, souffrant du froid et de la faim, le malheureux songeait à mourir. Soudain, alors que tout espoir semblait perdu, la porte du cachot s'ouvrit et le captif fut libéré. Les notables de la communauté avaient supplié le Seigneur de délivrer l'aubergiste le temps des Jours Redoutables afin qu'il puisse profiter pleinement de cette période si chère au peuple juif. Trop heureux de son sort, l'aubergiste savourait chaque rayon de soleil, respirait à plein poumons, mangeait et buvait comme un prince, appréciait de dormir sur un bon matelas ... Après des mois d'emprisonnement dans des conditions précaires, il retrouvait enfin goût à la vie. Mais, le temps passa et l'échéance touchait à sa fin. Tandis qu'il récitait la

Néila, le pauvre homme ne pouvait s'empêcher de songer que dans une heure, il serait de nouveau conduit dans sa terrible cellule et cette idée lui glaçait le sang.

C'est exactement dans cet état que se trouve notre Néchama, notre âme, au moment de la Néïla. Toute l'année, elle vit dans des conditions insalubres et est soumise aux contraintes et envies du corps dans lequel elle est enfermée. Mais durant les Jours Redoutables, l'homme accorde une place prépondérante à la spiritualité: il étudie, prie, s'affaire à accomplir des Mitsvot et actes de charité ... Ce comportement libère la Nechama de son "cachot". Elle se sent heureuse et importante. Hélas ! Cet instant de grâce s'achèvera en même temps que ce jour de jeûne. Bientôt, l'homme la délaissera pour retourner vaquer à ses occupations, sans réaliser que son âme retournera derrière les barreaux ...

LA SORTIE DU JEÛNE

Dans la Amida nous ajoutons le passage de "ata 'honantanou" comme à chaque fin de Chabbat et de fêtes. Dès la fin de la prière de Arvit, on récitera la bénédiction sur la lune (Birkat Halévana), pour démarrer l'année avec une Mitsva.



Nous procéderons à la Havdala sur le vin et sur le feu à condition de posséder une flamme ayant été allumée la veille du jeûne.

Certains ont l'habitude de commencer à construire la Soukka, dès la sortie du jeûne.



Gmar hatima tova

RECETTE SPÉCIAL KIPPOUR :

La confiture de Coings

INGRÉDIENTS

- 2 coings (600 g une fois épluchés)
- 400 g de sucre
- 1/2 cuillère à café de cannelle en poudre
- 2 clous de girofle (facultatif)
- jus d'1/2 citron (5 cl)
- 1 verre et demi d'eau (env. 25 cl)



RÉALISATION

- La première étape est sans doute la plus complexe: elle consiste à éplucher les coings. Ne jetez ni la peau, ni les pépins que vous enfermerez dans une gaze fine (c'est ce qui donnera l'aspect gélifié à votre confiture).
- Ensuite, coupez les fruits en quartier et mettez-les dans une casserole. Ajoutez-y la gaze contenant les peaux et les pépins ainsi que le jus d'un demi citron. Couvrez d'eau à hauteur et laissez mijoter à feu doux pendant une demi-heure à une heure.
- Lorsque les coings sont presque cuits, retirez la gaze de la casserole et ôtez soigneusement les quartiers de coings que vous disposerez sur un plat.
- Dans l'eau de cuisson, versez le sucre (et la cannelle), et portez à ébullition afin de faire fondre le sucre. Prolongez la cuisson une dizaine de minutes puis ajoutez un demi-verre d'eau.
- A présent, ajoutez les coings et laissez mijoter à feu très doux environ 2 heures sans couvrir, jusqu'à ce que le sirop épaississe et que les fruits prennent une teinte bien rouge.

En cours de cuisson, vous serez peut être amenés à ajouter un peu d'eau dans la casserole. Plus vous laisserez les fruits mijoter, plus ils seront caramélisés. Attention toutefois à ne pas laisser trop cuire le sirop, car il pourrait durcir.

HORAIRES DU JEÛNE DE KIPPOUR 2021

MERCREDI SOIR 15 SEPTEMBRE 2021 - 10 TICHRI 5782

	Jéru	TLV	Haifa	Beer Sheva	Paris	Marseille	Strasbourg	Lyon	Nice
Entrée	18h05	18h25	18h16	18h25	19h45	19h30	19h24	19h34	19h23
Sortie	19h20	19h22	19h22	19h21	20h48	20h29	20h26	20h34	20h22

Puisse Hachem vous sceller dans
LE LIVRE DE LA VIE !

טובה

חתימה



Gmar hatima tova

TSIDKAT-ELIAOU,

UNE ASSOCIATION CARITATIVE RECONNUE PAR LES GRANDS MAÎTRES DE CE MONDE



Tsidkat-Eliaou est une Association caritative officielle composée d'un groupe de bénévoles courageux qui unissent leurs efforts et mettent tout en œuvre – depuis plus de 25 ans – pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin : pauvres, nécessiteux, veuves, veufs, orphelins, ou frappés par la maladie, vivant dans des conditions dramatiques, attendant de l'aide, sans toujours faire le premier pas pour demander la Tsédaka.

SOUTENUE PAR LES GRANDS RABBINS DE FRANCE ET D'ISRAËL



L'association de 'Hessed et Tsedaka Tsidkat-Eliaou est soutenue et recommandée par les *Gaonim*, *Tsadikim* et *Rabbanim* de France et d'Israël. Elle est accréditée et reconnue par les ministères. L'association Tsidkat Eliaou ne bénéficie d'aucune aide gouvernementale et les dons représentent la source unique de financement pour **combattre la précarité au quotidien**.

C'est donc grâce à votre soutien et à votre générosité que nous pouvons assurer, jour après jour, une pérennité à nos activités de Tsedaka. Sachez que vos dons représentent une participation active à nos actions, car les demandes sont de plus en plus nombreuses. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Merci !

Par le mérite de notre Tsedaka, nous faisons acquisition de mérites, qui nous protègent dans ce monde ci et dans le monde futur. Cela nous permet également de toujours remettre les choses en perspective et de penser aux autres.

La Tsédaka nous permet également de nous considérer comme chanceux, car bien que "l'herbe est toujours plus verte ailleurs", et que l'on pense bien souvent que les autres sont mieux logés que nous, il y a malheureusement toujours des gens plus pauvres que nous, et cela nous permet d'ouvrir les yeux sur notre bonheur et notre réussite.

MERCI DE TOUT CŒUR POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ.

tsidkat Eliaou

ב"ט

Pour les Fêtes de Sitchri

OFFRONS UN PANIER
aux familles et enfants
démunis d'Israël

CLIQUEZ-ICI

Chana Tova

Donnez ce que vous pouvez, mais svp, ne restez pas insensibles à notre appel. Merci

01 77 47 82 60
appel gratuit

FAIRE UN DON

1 800 260 360
appel gratuit

SOUTENEZ LES ACTIONS DE TSIDKAT-ELIAOU
UN REÇU CERFA VOUS SERA TRANSMIS EN LIGNE



Bonnes fêtes de Tichri

*Mr Gérard Mimoun président d'honneur,
Mr Raphaël Amsellem président,
Mr Michaël Bellity vice-président,
le comité directeur et toute l'équipe de Tsidkat-Eliaou,
vous remercient vivement pour votre générosité
et vous souhaitent, ainsi qu'à tout le am Israël,
une merveilleuse année 5782
dans la joie, le bonheur, la paix et la prospérité.*

*Merci à tous les donateurs
qui nous permettent de secourir les plus démunis
et combattre la précarité à Jérusalem.*

*Que vous soyez inscrits
dans le Livre de la Vie.*

גמר חתימה טובה

לשנה טובה תכתבו ותחתמו לאלתר לחיים טובים
וארוכים, חיים של שלום, חיים של ברכה, מיתוך בריאות
איתנה ונהורא מעליא וכל טוב ברוחניות ובגשמיות.

אמן סלה.

שנה טובה

tsidkat Eliaou



DEPUIS PLUS DE 25 ANS TSIDKAT ELIAOU (ASSOCIATION OFFICIELLE)
COMBAT LA PRÉCARITÉ AU QUOTIDIEN À JÉRUSALEM ET EST SOUTENUE
PAR LES GRANDS RABBINS DE FRANCE ET D'ISRAËL.

POUR FAIRE VOTRE DON VIA NOTRE SITE - PAIEMENT SECURISE

WWW.TSIDKAT-ELIAOU.ORG



**VOUS RECEVREZ VOTRE REÇU CERFA PAR EMAIL
EN RETOUR EN QUELQUES MINUTES.**

UN REÇU ART 46 SERA DÉLIVRÉ POUR ISRAËL = RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 35 % DU DON.

FRANCE

PAR VIREMENT BANCAIRE

IBAN : FR76 3000 4024 7800 0108 3788 213 BNPAFRPPMEE ASTEM

PAR CHÈQUE :

A L'ORDRE DE ASTEM ET L'ENVOYER A ASTEM C/O
AMSELLEM - 39 BOULEVARD GORBELLA 06100 NICE

66%
CERFA

35%
ART46

ISRAËL

PAR VIREMENT BANCAIRE :

IL 160 31012 0000000 925942 - CODE SWIFT: FIRBILIT XXX

PAR CHÈQUE :

"TSIDKAT-ELIAOU" POBOX 43026 - 9143001 JÉRUSALEM

FRANCE (appel gratuit) : 01 77 47 82 60 - **ISRAËL** (appel gratuit) : 1 800 260 360